Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026

Conseil municipal du 28 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

Table des matières

I. CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2
II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2026 3
2.1. Un budget d'engagement du projet de mandat 3
2.2. Un cadrage financier de mandat ambitieux et soutenable 3
2.3. Une année 2026 de transition assumée 3
2.4. Un budget équilibré dans un environnement de recettes contraint 3
2.5. Un effort d'investissement qui se réamorce, adossé au désendettement 4
2.6. Premier semestre 2026 : priorité aux audits et à la structuration 4
III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 4
3.1. Les dépenses de fonctionnement 4
3.2. Les recettes de fonctionnement 6
IV. La section d'investissement 8
4.1. Les dépenses de d'investissement 8
4.2. Les recettes d'investissement 9
V. CONCLUSION 9

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

I. CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce rapport a vocation à synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2026.

Le budget 2026 concrétise les orientations de la municipalité adoptées lors du Conseil municipal du 09 Avril 2026 des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires.

La trajectoire financière retenue et la bonne gestion conduite depuis trois années permettent d'appréhender ce contexte avec sérénité, mais s'il nécessite d'établir des choix forts et cohérents de gestion.

L'ambitieux projet d'investissement sera poursuivi. Outre la nécessité de renforcer encore une attractivité retrouvée, son maintien favorisera, à travers les objectifs sociétaux et environnementaux qu'il contient, l'amélioration du cadre de vie.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2026

2.1. Un budget d'engagement du projet de mandat

Le budget primitif 2026 traduit l'engagement du projet de mandat adopté lors du vote des orientations budgétaires du 9 avril 2026. Il intègre les impacts connus à date de ces orientations et l'ensemble des moyens mobilisables d'ici la fin de l'exercice. Construit autour de sept axes stratégiques – éducation, sécurité et propreté, développement économique, cadre de vie, mobilités, culture-sport-solidarité et organisation interne – il se veut à la fois un budget de concrétisation des priorités immédiates et un budget de cadrage des conditions de réussite des orientations structurantes à déployer pleinement en 2027.

2.2. Un cadrage financier de mandat ambitieux et soutenable

Sur la durée du mandat, le volume d'investissement global est évalué à environ 300 M€, pour une part communale ciblée autour de 50 à 60 M€, soit un taux de cofinancement visé de l'ordre de 80 à 85 %. Une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) sera élaborée dans les prochains mois pour préciser, exercice par exercice, le séquencement des opérations, les engagements budgétaires et les conventions de financement à contractualiser avec l'État, la Région, le Département, la CINOR, l'AFD et les partenaires européens. Cette trajectoire suppose de restaurer durablement les marges de manœuvre financières de la commune.

2.3. Une année 2026 de transition assumée

2026 constitue une année de transition. L'épargne brute connaîtra une baisse d'environ 2 M€ par rapport à 2025, conséquence directe de plusieurs facteurs cumulatifs : le règlement d'un passif URSSAF au titre des exercices antérieurs, l'ajustement technique de la masse salariale, l'anticipation de la diminution de la prise en charge des contrats aidés (PEC), l'impact des premières mesures issues des orientations budgétaires – notamment sur l'éducation et la sécurité – et le coût des démarches d'audit, d'investigation et de rationalisation engagées pour structurer le projet d'administration. Cette baisse temporaire de l'épargne est pleinement assumée : elle finance l'outillage stratégique (audits, études, diagnostics, projet d'administration) indispensable à la mise en œuvre des orientations à compter de 2027.

2.4. Un budget équilibré dans un environnement de recettes contraint

La section de fonctionnement s'équilibre à 77 997 905 €, intégrant un résultat antérieur reporté de 18,76 M€ qui traduit la qualité de la gestion conduite sur les exercices précédents. Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 58,99 M€ dans un environnement contraint (diminution structurelle de l'octroi de mer, attente des notifications CINOR, prudence sur les dotations). Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 55,3 M€, portées par l'évolution des charges de personnel (36 M€), la progression des autres charges de gestion courante (11,4 M€, dont subvention à la Caisse des écoles et CCAS qui vont faire l'objet d'une revue organisationnelle dans l'année qui arrive), et la poursuite des engagements associatifs et la majoration de 15% des subventions pour les associations sportives. Les taux de fiscalité directe sont maintenus, confirmant l'engagement de ne pas solliciter davantage le contribuable sainte-mariens.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

2.5. Un effort d'investissement qui se réamorce, adossé au désendettement

La section d'investissement s'élève à 38,8 M€, dont 23,8 M€ de dépenses réelles (19,15 M€ d'équipement : écoles 2 M€, équipements sportifs 2 M€, bâtiments 2 M€, voirie 1,5 M€, éclairage public 1,5 M€, cité administrative 3 M€ ; 3,8 M€ de remboursement du capital de la dette). L'autofinancement dégagé via le virement de 21,5 M€ couvre l'essentiel du besoin et limite le recours à l'emprunt. La trajectoire de désendettement se poursuit encore pour 2026 en attendant l'engagement de la nouvelle PPI: l'encours de dette passe de 32,2 M€ fin 2024 à 23,0 M€ fin 2025 et 19,2 M€ projetés fin 2026, résultat des 5,5 M€ de remboursements anticipés réalisés en 2025 (CACIB, DEXIA, Caisse d'Épargne). Cette trajectoire sera revue en 2027 une fois la nouvelle PPI définie.

2.6. Premier semestre 2026 : priorité aux audits et à la structuration

Le premier semestre 2026 est dédié à la mise en place des conditions de réussite du mandat : engagement des mesures prioritaires en éducation et en sécurité, lancement des audits organisationnels et des investigations de rationalisation des dépenses, révision du PLU, mobilisation d'un projet d'administration partagé. L'objectif est double : livrer dès 2026 les premiers signaux visibles pour la population, et préparer le déploiement intégral des sept axes d'orientation à compter de 2027 sur des bases financières rétablies. Au fur et à mesure de la restitution des résultats des audits et de l'avancement des travaux engagés, un budget modificatif sera proposé en cours d'exercice afin d'ajuster les crédits, d'acter les redéploiements nécessaires et de traduire les premières décisions issues de ces démarches de rationalisation et de structuration.

En synthèse, le budget 2026 est un budget de transition lucide et volontariste : il assume une baisse temporaire de l'épargne brute pour financer la structuration du projet de mandat, il oriente une volonté de réinvestissement qui avait été laissé pour compte ces dernières années, il engage les priorités d'éducation et de sécurité, et il prépare – avec ses partenaires institutionnels et financiers appelés à retrouver toute leur place aux côtés de la commune – la mobilisation des 300 M€ d'investissement nécessaires pour redonner à Sainte-Marie la place et la dignité qui lui reviennent.

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux.

Pour l'exercice 2026, elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 77 997 905 €, contre 71 858 256 € en 2025, soit une progression de 8,54 %.

3.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 55 287 891 €, en augmentation de 1,49 % par rapport au budget précédent.

Elles se décomposent principalement comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	2025		BP 2026	Evolution	
		BP+DM	CFU		Valeur	%
011	Charges à caractère général	6 403 644,00	5 850 018,42	7 133 400,00	729 756,00	11,40%
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 600 778,00	33 792 154,45	36 000 000,00	1 399 222,00	4,04%
014	Atténuation de produits	60 000,00	22 364,00	60 000,00	0,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	8 196 356,00	8 188 239,82	11 394 000,00	3 197 644,00	39,01%
Total des dépenses de gestion courante		**49 260 778,00**	**47 852 776,69**	**54 587 400,00**	**5 326 622,00**	**10,81%**
66	Charges financières	1 267 402,00	1 222 390,70	650 491,24	-616 910,76	-48,68%
67	Charges exceptionnelles/spécifiques	50 000,00	5 708,26	50 000,00	0,00	0,00%
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	3 900 000,00	0,00	0,00	-3 900 000,00	-100,00%
S/S TOTAL		**5 217 402,00**	**1 228 098,96**	**700 491,24**	**-4 516 910,76**	**-86,57%**
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**54 478 180,00**	**49 080 875,65**	**55 287 891,24**	**809 711,24**	**1,49%**
023	*Virement à la section d'investissement*	14 926 076,02	0,00	21 141 013,97	6 214 937,95	41,64%
042	*Op. d'ordre de transfert entre sections*	2 454 000,00	3 449 977,08	1 569 000,00	-885 000,00	-36,06%
043	*Op. d'ordre à l'int de la sect. de fonct.*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**17 380 076,02**	**3 449 977,08**	**22 710 013,97**	5 329 937,95	30,67%
TOTAL		**71 858 256,02**	**52 530 852,73**	**77 997 905,21**	6 139 649,19	8,54%
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ		0,00		**0,00**	0,00	0,00%
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		**71 858 256,02**		**77 997 905,21**	6 139 649,19	8,54%

- **Charges de personnel (chapitre 012)** : 36 M€
 - Progression liée à l'évolution des cotisations (notamment CNRACL prévue en loi de finances) et aux recrutements nécessaires pour faire face aux aléas climatiques et aux politiques de santé publique (lutte antivectorielle). Une revalorisation du personnel est aussi prévu.
- **Charges à caractère général (chapitre 011)** : 7,1 M€
 - Impact direct de l'inflation sur les dépenses énergétiques et les achats de biens et services.
 - Mise en œuvre des Audit financier, organisationnel et sur le projet d'administration.
- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)** : 11,4 M€
 - Forte progression (+39,57 %) justifiée par :
 - L'augmentation de la subvention à la caisse des écoles (de 1,3 M€ à 2,8 M€) en raison des incertitudes sur les dispositifs de contrats aidés ;
 - La montée en charge de la Convention territoriale globale (bonus territoire – petite enfance) générant un surcoût supérieur à 800 000 € ;
 - Le soutien renforcé au tissu associatif;
 - Le règlement d'un passif URSSAF (360 000 €) au titre des exercices antérieurs.
- **Charges financières (chapitre 66)** : 650 491 €
 - Baisse significative (-48,68 %) résultant du désendettement anticipé opéré en 2025.

Par ailleurs, le niveau d'autofinancement est renforcé via un virement à la section d'investissement de **21,1 M€**, traduisant un effort d'épargne substantiel.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

3.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **59 234 802 €**, complétées par un résultat reporté de **18,76 M€**, permettant d'assurer l'équilibre global.

Les principales évolutions sont les suivantes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	2025		BP 2026	Evolution	
		BP+DM	CFU		Valeur	%
013	Atténuation de charges	100 000,00	88 974,16	10 000,00	-90 000,00	-90,00%
70	Produits des services, du domaine et ventes.	1 223 500,00	2 075 099,04	1 183 000,00	-40 500,00	-3,31%
73	Impôts et taxes (731)	22 197 755,00	21 832 672,06	20 570 000,00	-1 627 755,00	-7,33%
731	Fiscale locale	24 150 000,00	25 318 302,03	23 447 402,00	-702 598,00	-2,91%
74	Dotations et participations	12 672 235,00	13 370 417,38	13 334 400,00	**662 165,00**	**5,23%**
75	Autres produits de gestion courante	238 500,00	1 637 562,01	660 000,00	421 500,00	176,73%
Total des recettes de gestion courante		**60 581 990,00**	**64 323 026,68**	**59 204 802,00**	-1 377 188,00	-2,27%
76	Produits financiers	80 000,00	134 325,87	30 000,00	-50 000,00	-62,50%
77	Produits exceptionnels	0,00	2 307 335,54	0,00	**0,00**	**0,00%**
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	**0,00**	**0,00%**
TOTAL		**80 000,00**	**2 441 661,41**	**30 000,00**	-50 000,00	-62,50%
Total des recettes réelles de fonctionnement		**60 661 990,00**	**66 764 688,09**	**59 234 802,00**	-1 427 188,00	0,00%
042	*Op. d'ordre de transfert entre sections*	0,00	39 108,17	0,00	0,00	0,00%
043	*Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		**0,00**	**39 108,17**	**0,00**	0,00	0,00%
TOTAL		**60 661 990,00**	**66 803 796,26**	**59 234 802,00**	-1 427 188,00	-2,35%
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ		11 196 266,02 €		18 763 103,21 €	7 566 837,19	67,58%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**71 858 256,02 €**		**77 997 905,21 €**	6 139 649,19	8,54%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **59 234 802 €**, en léger retrait par rapport à 2025 (-2,35 %).

Principales évolutions :

- **Produits des services (chap. 70)** : -3,31% en raison de la perte de recettes lié à la restauration scolaire (cantine a 1 euro par trimestre)
- **Impôts et taxes (chap. 73 et 731)** : baisse globale (-3,72 %).
 - L'octroi de mer poursuit sa diminution structurelle, en lien avec la consommation des ménages.
 - Les bases fiscales sont revalorisées de +0,8 %,
 - Les taux de fiscalité directe demeurent inchangés en 2026
- **Dotations et participations (chap. 74)** : baisse de 5,23 % du fait de la prudence retenue et de l'attente des notifications de la CINOR.
- **Produits exceptionnels** : neutralisés en BP 2026 après un niveau élevé en 2025.

Le résultat reporté permet d'assurer l'équilibre global de la section.

Conformément à ses engagements, la commune de Sainte-Marie maintien la baisse des taux de fiscalité directe de 2025. Il se décomposent ainsi :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

	2025
Taxe Foncière (bâti)	43,90%
Taxe Foncière (non bâti)	49,75%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	19,80%

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

IV. La section d'investissement

4.1. Les dépenses de d'investissement

La répartition par chapitre se décline comme ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	**Libellé**	**2025**		**BP 2026**
		BP+DM+RAR	**CFU**	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	638 527,68	155 056,58	1 735 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf op)	450 000,00	103 254,31	402 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 219 734,37	3 028 495,69	8 865 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 442 863,50	5 719 757,74	7 654 131,83
Total des opérations d'équipement		**17 751 125,55**	**9 006 564,32**	**18 656 131,83**
13	Subvention d'investissement	13 659,00	0,00	853 882,14
16	Emprunts et dettes assimilées	14 293 692,22	14 241 500,76	3 800 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**14 307 351,22**	**14 241 500,76**	**4 653 882,14**
Total des dépenses réelles d'investissement		**32 058 476,77**	**23 248 065,08**	**23 310 013,97**
040	*Op. d'ordre de transfert entre sections*	0,00	**39 108,17**	0,00
041	*Opérations patrimoniales*	225 000,00	156 674,50	3 000 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		**225 000,00**	**195 782,67**	3 000 000,00
TOTAL		32 283 476,77	**23 443 847,75**	26 310 013,97
RESTE A REALISER		**0**		**5 337 667,68 €**
D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ		**2 209 443,53 €**		**6 772 090,48 €**
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		**34 492 920,30 €**		**38 419 772,13 €**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23,31 M, lié à la réalisation du projet politique :

- Etude Rénovation des ecoles et restructuration de la cuisine centrale
- Mise en place de la vidéoprotection et antenne de la Police municipale a Beausejour
- Etude sur la mise en place d'un halle couvert de marché forain et la rénovation du centre-ville
- Modernisation des éclairages publics
- Etude de faisabilité des ouvrages d'arts
- Etude sur les aires de jeux des quartier

- Remboursement du capital de la dette : 3,8 M€

Par ailleurs, la collectivité procède au remboursement d'une subvention antérieure (2,56 M€) à la Région Réunion, étalé sur trois exercices, dont 853 882 € en 2026.

L'effort d'investissement est significatif mais reste conditionné à la capacité d'autofinancement et à la maitrise des charges de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 974-219740180-20260428-260_3-DE

4.2. Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	2025		BP 2026
		BP+DM+RAR	CFU	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	898 465,44	259 686,98	**0,00**
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**4 683 184,80**	**4 363 199,39**	**7 316 464,25**
10222	FCTVA	500 000,00	545 399,89	500 000,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	134 614,70	100 000,00
1068	Excédent de fonct. capitalisés	3 683 184,80	3 683 184,80	6 716 464,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	**2 943 700,00**	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**13 525 350,24**	**9 622 886,37**	**7 316 464,25**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	14 926 076,02	0,00	21 141 013,97
040	*Op. d'ordre de transfert entre sections*	2 454 000,00	3 449 977,08	1 569 000,00
041	*Opérations patrimoniales*	225 000,00	156 674,50	3 000 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		**17 605 076,02**	**3 606 651,58**	**25 710 013,97**
TOTAL		**31 130 426,26**	**13 229 537,95**	**33 026 478,22**
RESTE A REALISER		0		5 393 293,91 €
R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ		**1 357 006,39**		**0,00 €**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**32 487 432,65**		**38 419 772,13 €**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 7,3 M€, hors recours à l'emprunt et cessions d'actifs.
Elles comprennent principalement :

- Le FCTVA : 500 000 € ;
- La taxe d'aménagement : 100 000 € (évaluation prudente en raison du fait générateur) ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 7,3 M€.

Le recours à l'emprunt est limité, traduisant une stratégie de désendettement maîtrisée.

V. CONCLUSION

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans un environnement contraint, caractérisé par des incertitudes pesant sur les ressources fiscales (octroi de mer, CINOR), une progression des charges structurelles.

Dans ce cadre, la collectivité maintient néanmoins une stratégie volontariste fondée sur un niveau d'épargne soutenu, un processus de désendettement engagé et l'engagement d'un programme d'investissement ambitieux.

En assumant une année 2026 de transition – consacrée aux audits, à la rationalisation des dépenses et à la structuration d'un projet d'administration – la commune se donne les moyens de retrouver durablement des marges de manœuvre. Elle pourra ainsi, dès 2027, porter les investissements nécessaires pour redonner à Sainte-Marie la place et la dignité qui lui reviennent, avec des objectifs de cofinancement ambitieux auprès de partenaires institutionnels et financiers appelés à retrouver toute leur place aux côtés de la collectivité.
Au fur et à mesure de la restitution des audits engagés et de l'avancement des travaux de structuration, un budget modificatif sera soumis au Conseil municipal au cours de l'exercice 2026 afin d'acter les ajustements de crédits, les redéploiements et les premières traductions opérationnelles des décisions issues de ces démarches.